

COFREND Thermographie (TT) niveau 2 - secteur Aéronautique (COSAC)

RS485 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS · SIRET : 35197965300034

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La thermographie permet d'obtenir, au moyen d'une caméra thermique, une carte de luminance de la scène thermique observée dans le domaine spectral de l'infrarouge. Un tel contrôle est non destructif, rapide, simple à mettre en œuvre et sans contact avec l'objet visé (sans perturbation). Le contrôle de pièce par mesure de température permet une observation des effets thermiques de surface. Ce type de contrôle est classiquement utilisé pour le contrôle des installations électriques ainsi que celui de l'isolation thermique des bâtiments.

La certification COFREND est un processus tierce partie indépendant de l'employeur qui permet de vérifier en particulier par des épreuves théoriques et pratiques, que le candidat répond à l'ensemble des critères pour appliquer une méthode d'essai dans le secteur industriel dont dépend son employeur à un niveau de compétence défini.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Un agent certifié Niveau 2 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs conformément à des procédures. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à :

- Choisir la technique d'essai non destructif à utiliser pour l'essai
- Définir les limites d'application de la méthode d'essai
- Transcrire des normes, spécifications et procédures d'END en instructions d'essai non destructif adaptées aux conditions de travail pratiques
- Régler l'appareillage et vérifier les réglages
- Réaliser et surveiller des essais
- Interpréter et évaluer les résultats en fonction des normes, codes, spécifications ou procédures applicables
- Exécuter et surveiller toutes les tâches de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Guider le personnel de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Rédiger les rapports d'essais non destructifs.

Un agent certifié Niveau 2 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs conformément à des procédures. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à :

- Choisir la technique d'essai non destructif à utiliser pour l'essai
- Définir les limites d'application de la méthode d'essai
- Transcrire des normes, spécifications et procédures d'END en instructions d'essai non destructif adaptées aux conditions de travail pratiques
- Régler l'appareillage et vérifier les réglages
- Réaliser et surveiller des essais
- Interpréter et évaluer les résultats en fonction des normes, codes, spécifications ou procédures applicables
- Exécuter et surveiller toutes les tâches de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Guider le personnel de niveau inférieur ou égal au Niveau 2
- Rédiger les rapports d'essais non destructifs.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Formation : 80 h minimum
- Expérience industrielle : 800 heures minimum
- Acuité visuelle

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/485/>